JICA's WORLD

Le magazine de l'Agence japonaise de coopération internationale | www.jica.go.jp/french | Juillet 2020 Vol. 12 N° 3

Garantir les droits humains :

Un monde dans lequel chacun peut briller

DOSSIER SPÉCIAL

Garantir les droits humains

Un monde dans lequel chacun peut briller

La réalisation d'un monde dans lequel chacun est à l'abri de la peur et du besoin, peut vivre en paix et fait partie d'une société où ses droits et ses opinions sont respectés est essentielle. Le Japon aide de nombreux pays à développer leurs lois, améliorer leurs pratiques policières et favoriser la maturité de leurs médias afin de leur permettre d'atteindre ces objectifs.

Sauver le monde « de la peur et du besoin »

Afin de réaliser les droits humains fondamentaux dans les pays en développement, la JICA assure une coopération dans des domaines tels que (1) les systèmes juridiques et judiciaires, (2) le maintien de l'ordre et (3) les médias/le journalisme. Ces dernières années, la JICA s'est également penchée sur le rapport entre (4) entreprises et droits de l'homme (voir le tableau sur la page de droite).

La philosophie qui sous-tend nos efforts est basée sur un extrait du préambule de la Constitution japonaise : « Nous désirons occuper une place d'honneur dans une société internationale luttant pour le maintien de la paix et l'élimination de la face de la terre, sans espoir de retour, de la tyrannie et de l'esclavage, de l'oppression et de l'intolérance. Nous reconnaissons à tous les peuples du monde le droit de vivre en paix, à l'abri de la peur et du besoin ».

Pour que « tous les peuples du monde aient le droit de vivre en paix, à l'abri de la peur et du besoin », chaque personne dans le monde doit pouvoir jouir d'un certain nombre de droits fondamentaux. Ces droits comprennent : la liberté d'expression, la liberté de prendre part à des activités économiques ; le droit de participer à des activités politiques ; et le droit à un procès équitable.

De nombreux pays en développement ont des systèmes juridiques et judiciaires inadéquats ou incomplets. Des problèmes existent également au niveau de l'application et de l'exécution des lois, tandis que plusieurs obstacles continuent d'empêcher l'accès à l'information. Les droits et les libertés de nombreuses personnes vivant dans « la peur et le besoin » ne sont pas garantis. Ces personnes sont discriminées en raison de leur appartenance raciale ou ethnique, et elles souffrent de restrictions injustes.

Travailler avec les pays en développement en respectant leurs valeurs sociales et culturelles et leurs institutions

Le Japon a étudié les lois et les systèmes judiciaires étrangers dès le milieu du XIX^{e} siècle, au moment de la révolution Meiji, et il a intégré certains éléments compatibles avec sa société et sa culture. Par exemple, au milieu de l'ère Meiji, un Code civil rédigé par un groupe mené par un avocat français n'a pas été appliqué au motif qu'il était incompatible avec la société et le système familial japonais. Le texte de loi a été réécrit pour mieux s'adapter au contexte nippon. Cette expérience unique au

Des policiers enseignent aux enfants l'esprit sportif. Au Salvador, une confiance s'établit entre la population locale et la police avec le soutien de la JICA.

Vers une société où « personne n'est laissé de côté »

1 Développer les systèmes juridiques et judiciaires pour protéger les droits

Ces codes sont régis par le principe de « l'égalité devant la loi », indépendamment de l'origine familiale ou du statut social.
La JICA coopère avec les pays en développement sur l'élaboration et l'application de lois civiles et pénales. Examinons deux cas en Afrique de l'Ouest.
➡ *cas 1* : P. 4-5, *cas 2* : P. 6-7

2 Protéger les moyens de subsistance des populations en se basant sur la confiance entre les citoyens et la police

Les forces de police sont censées maintenir l'ordre public ; si des policiers font preuve de violence ou emprisonnent à tort des citoyens, ces derniers ne peuvent pas vivre l'esprit tranquille. La JICA s'emploie à améliorer l'ordre public en Asie du Sud-Est et en Amérique latine en appliquant le modèle japonais de police communautaire.
Nous étudierons le cas du Salvador. ➡ P. 8-9

3 Concrétiser le droit d'accès à une information fiable

L'accès à une information exacte et impartiale peut être compromis s'il n'y a que des chaînes d'État, influencées par le gouvernement, ou que des chaînes privées, influencées par les sponsors.
Nous verrons le cas de l'Ukraine, où la coopération de la JICA facilite le droit des personnes à accéder à l'information. ➡ P. 10-11

4 Travailler avec les entreprises pour protéger les droits humains

Les entreprises nationales et multinationales stimulent les économies des pays en développement. Mais dans certains cas, leurs employés sont contraints de travailler dans des conditions difficiles. Dans d'autres cas, c'est l'environnement des communautés environnantes qui subit de graves dégradations. Cela constitue aussi des violations des droits de l'homme.
La JICA a formé de nouveaux partenariats avec des entreprises pour travailler sur ces questions. ➡ P. 12-13

Japon n'a pas eu lieu dans d'autres pays développés.

En raison de ces expériences passées, le Japon évite d'imposer son point de vue lors de l'élaboration de lois dans les pays en développement. Il discute plutôt de manière très détaillée chaque clause législative pour s'assurer que les projets de loi n'entrent pas en conflit avec les valeurs sociales et culturelles ou les institutions du pays.

Cette position caractérise également la coopération japonaise dans d'autres domaines, et c'est l'une des raisons pour lesquelles ses activités de coopération sont si bien accueillies dans de nombreux pays partout dans le monde. Bien que ces mesures exigent beaucoup de temps et de patience, elles aboutissent à la réalisation d'une société où chacun peut vivre dans la sécurité et la tranquillité d'esprit, et où les droits humains fondamentaux sont respectés.

Pictogrammes (1), (3) et (4) de la page 3 : YuriyAlt_Art / shutterstock

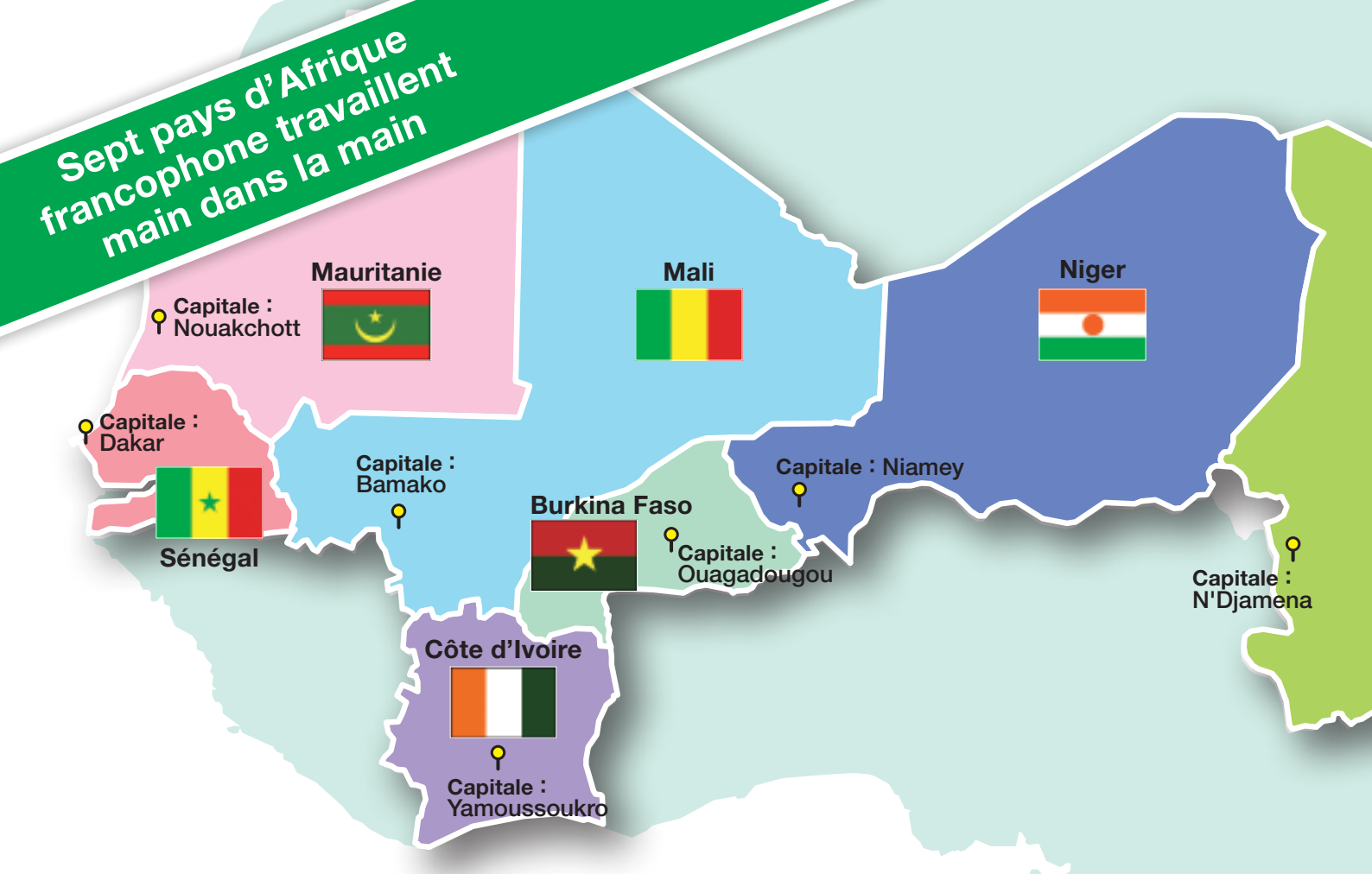

Développer les systèmes juridiques et judiciaires pour protéger les droits *Cas 1*

Enseignements tirés du droit pénal japonais

Encourager une pratique du droit pénal favorisant l'émergence d'une société qui protège la justice et les droits humains.

Formation pour le renforcement des capacités

La justice pénale garantit la sécurité des citoyens en faisant émerger la vérité dans les affaires à travers une enquête et un procès en bonne et due forme, puis en appliquant des sanctions appropriées et conformes au droit. Pour atteindre une société où chacun peut vivre en paix, policiers, procureurs et juges doivent chacun jouer leurs rôles tout en travaillant parfois ensemble pour garantir le bon fonctionnement du système pénal. Toutefois, dans certains pays, malgré les lois et les dispositifs en place, le système ne fonctionne pas bien.

Afin d'améliorer cette situation, la JICA travaille en partenariat avec l'Institut asiatique et extrême-oriental des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFEI pour United Nations Asia and Far East Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders). L'UNAFEI a été créé conjointement par les Nations unies et le Japon pour proposer un ensemble de formations de cinq à six semaines aux personnes travaillant dans le domaine de la justice pénale. Ces formations sont destinées à la police, aux juges, aux procureurs, au personnel pénitentiaire et aux agents de probation des pays en développement. Plus de 200 formations de ce type ont été organisées depuis la première session en 1962, et on compte aujourd'hui pas moins de 6 000 anciens participants de 139 pays.

Les formations portent sur le système pénal (en particulier l'enquête, les poursuites, le jugement et la coopération internationale) ; le traitement des délinquants

Des stagiaires réunis pour le séminaire de lancement.

Formation sur la prévention de la criminalité (séminaire pour les hauts fonctionnaires) organisée en janvier-février 2019. La formation a réuni du personnel travaillant dans le domaine de la justice pénale de 17 pays, dont la République dominicaine, le Laos, la Thaïlande et le Japon.

(en particulier l'incarcération, la probation et la libération conditionnelle) ; la prévention de la criminalité (séminaire pour les hauts fonctionnaires) ; et la réponse pénale à la corruption. Les programmes de cours comprennent des présentations par les participants sur la situation de la criminalité et du système pénal dans leurs pays respectifs ; des conférences de spécialistes nationaux et internationaux ; des visites de terrain, notamment d'institutions liées à la justice pénale ; ainsi que des ateliers et discussions de groupe où les participants peuvent échanger leurs opinions sur un thème.

Création de liens transfrontaliers en Afrique francophone

La JICA organise également des formations par pays pour renforcer les capacités du personnel d'un pays ou d'une région spécifique dans un domaine du droit pénal. La JICA a notamment organisé avec la coopération de l'UNAFEI des formations pour les pays africains francophones entre les exercices 2013 et 2017. Dans une perspective de long terme, la formation continue permet d'améliorer les pratiques pour l'ensemble de la procédure pénale, de l'enquête au procès. Ce projet est renouvelé pour l'exercice 2020 et un séminaire de lancement a eu lieu en Côte d'Ivoire en janvier dernier, avant le début de la formation complète. Le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal ont participé au séminaire avec le pays organisateur. « Ces dernières années, la nécessité d'une coopération internationale lors des enquêtes criminelles est devenue de plus en plus évidente avec la recrudescence de la criminalité transnationale, plus particulièrement du terrorisme. Il est essentiel de pouvoir apprendre les uns des autres et de comprendre nos méthodes d'enquête respectives tout en créant des réseaux », explique un officier de police. « Suivre la même formation que la police judiciaire nous permet de comprendre comment les enquêtes sont menées et la façon dont les preuves sont collectées. Cette compréhension est utile lors de l'examen des preuves pendant le procès », confie un juge. Ces témoignages montrent à quel point les participants comprennent l'importance d'une formation interdisciplinaire pouvant regrouper sept pays partageant des frontières communes.

La formation complète commencera bientôt, avec des cours portant sur l'ensemble du système pénal, de l'enquête au procès. Elle se concentrera plus particulièrement sur la coopération lors des enquêtes et sur l'administration de la justice dans les affaires de criminalité transnationale, telles que le crime organisé, le terrorisme, les infractions liées aux drogues et le trafic d'êtres humains. À l'issue de cette formation, les progrès tangibles dans la pratique de la justice pénale devraient renforcer la confiance des citoyens dans les institutions judiciaires. On s'attend en outre à un renforcement de la collaboration entre les institutions pénales de la région au cours des cinq prochaines années.

Développer les systèmes juridiques et judiciaires pour protéger les droits *Cas 2*

Centres d'appel : Faciliter l'accès aux systèmes juridiques et judiciaires

Un centre d'appel qui aide à résoudre les conflits quotidiens entre les citoyens attire une grande attention en Côte d'Ivoire

Brochures expliquant le rôle des centres d'appel

Les brochures ont été préparées lors de l'ouverture du centre d'appel pour fournir des informations juridiques et judiciaires.

Le centre d'appel est géré par cinq personnes. Il est dirigé par le directeur des affaires civiles et pénales et les opérateurs sont encadrés par un superviseur.

L'accès à la justice devient un thème majeur

Même en présence de lois et d'un système judiciaire bien établis, certaines personnes peuvent ressentir un sentiment d'impuissance parce qu'elles manquent d'accès à l'information juridique, ne savent pas où trouver les services dont elles ont besoin ou n'ont pas les moyens financiers de faire valoir leurs droits. Autrement dit, les personnes n'ont pas vraiment accès aux procédures de résolution des litiges. Cette question faisant l'objet d'une attention croissante partout dans le monde, l'« accès de tous à la justice » est devenu l'un des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

C'est dans ce contexte que la JICA a lancé son programme de formation sur l'amélioration de l'accès à la justice réunissant des participants de plusieurs pays. La formation présente le système juridique japonais et les diverses organisations, comme le barreau, chargées d'améliorer l'accès à la justice. Elle fournit également quelques informations historiques sur l'établissement du Centre de soutien juridique du Japon (Houterasu) créé en 2006. Le programme permet aussi aux participants d'observer de près le fonctionnement d'un centre d'appel offrant un accès simple aux informations juridiques par téléphone. Après la formation, de nombreux participants ont exprimé le désir d'établir un tel centre dans leurs pays d'origine.

Les premiers centres d'appel

La Côte d'Ivoire est l'un des pays à avoir déjà mis en place un centre d'appel, en 2017, avec le soutien d'un conseiller juridique de la JICA. Le centre, géré en totalité par le ministère de la Justice, oriente les appelants à la recherche d'informations juridiques vers les services locaux appropriés. « J'ai reçu un appel concernant une

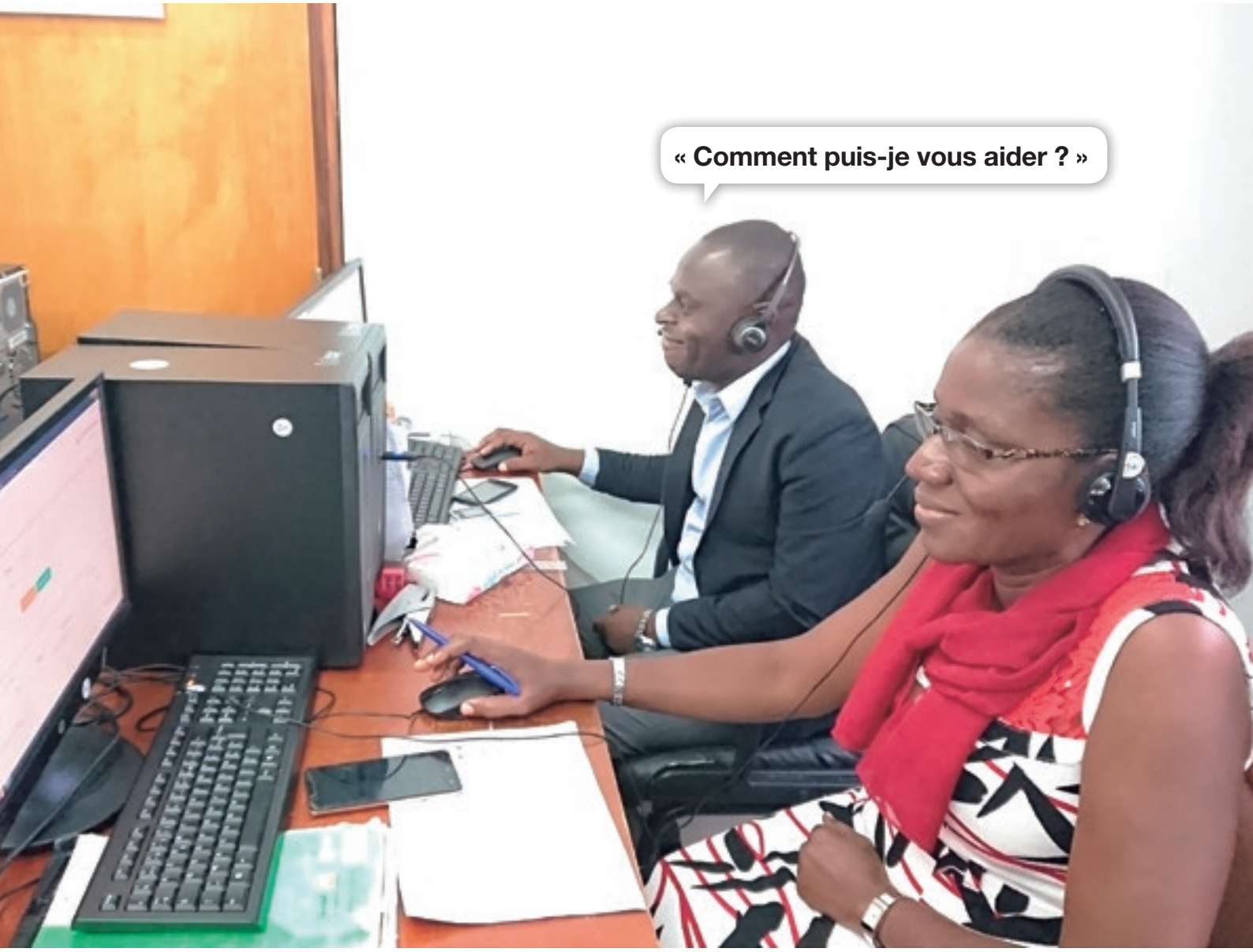

Les opérateurs prennent chaque jour les appels de personnes cherchant des informations juridiques. M. Anaman (au fond).

transaction foncière dans une ville située à 580 km d'Abidjan, ville d'implantation du centre, et j'ai pu orienter l'appelant vers l'organisation locale compétente. Quelle que soit la distance, je peux fournir les bonnes informations par téléphone », explique l'opérateur Anaman Adjabe Filmin, interrogé sur les avantages du centre d'appel.

Les citoyens ont commencé à comprendre qu'ils pouvaient obtenir des informations en contactant un centre d'appel. Ces informations se sont avérées utiles pour résoudre les problèmes juridiques et le nombre d'appels n'a cessé de croître. « Nous prévoyons d'augmenter le nombre d'opérateurs pour répondre au nombre croissant d'appels.

À mesure que les citoyens se familiariseront avec le droit, nous espérons qu'ils comprendront mieux comment il peut protéger leur vie », déclare Giro Kruma Sabore, sous-directrice des affaires pénales et des grâces à la direction des affaires civiles et pénales.

Soucieuse de donner à ses concitoyens une meilleure connaissance de la loi et des institutions judiciaires, Mme Giro a participé à la formation de la JICA sur l'amélioration de l'accès à la justice en 2019. Elle s'est rendue dans un centre d'appel japonais et, parallèlement aux renseignements précieux obtenus pour améliorer le centre dans son pays, elle a eu d'autres idées de programmes d'assistance tels que la subvention des frais de consultation juridique et des frais de justice.

Les participants d'autres pays demandent souvent à Mme Giro comment mettre en place un centre d'appel. « J'aimerais vraiment contribuer à améliorer l'accès à la justice dans d'autres pays », dit-elle. La JICA mène actuellement des enquêtes visant à explorer la possibilité de créer de tels centres dans d'autres pays.

L'officier Arriaza apprend aux résidents locaux à fabriquer un hamac. En leur enseignant des compétences et en leur permettant de gagner un revenu, il dissuade les jeunes de se tourner vers la criminalité.

Protéger les moyens de subsistance des populations en se basant sur la confiance entre les citoyens et la police

Policiers et résidents locaux travaillent ensemble pour créer des communautés sûres

Les personnes ont besoin de sûreté et de sécurité pour mener une vie paisible et prospère. La JICA fournit une coopération triangulaire*1 avec le Brésil pour introduire et promouvoir une police communautaire au Salvador, au Honduras et au Guatemala, en Amérique Centrale.

Apprentissage du modèle de police communautaire japonais par le Brésil

Le Salvador, le Honduras et le Guatemala forment un groupe de pays d'Amérique Centrale, appelé le triangle du Nord, devenu l'une des zones hors guerre les plus dangereuses du monde. Cette situation s'explique non seulement par la pauvreté, mais aussi par la forte présence des gangs.

Le Brésil a lui aussi été confronté à ce problème jusqu'en 1997, au moment où l'État de São Paulo a introduit la police de proximité sur le modèle japonais des « koban », de petits postes de police implantés dans les quartiers. Depuis 2000, la JICA, en collaboration avec l'Agence nationale de police du Japon et les services de police préfectoraux japonais, soutient les activités de police de l'État en envoyant des experts à São Paulo et en organisant des formations au Japon. Grâce au développement de la police communautaire, le taux de criminalité a chuté au Brésil et le système des « koban » a essaimé de São Paulo vers le reste du pays.

Aujourd'hui, la police de l'État de São Paulo met son expérience à profit en s'associant à la JICA pour introduire et promouvoir la police de proximité au Salvador, au Honduras et au Guatemala. Au Salvador, la Police nationale civile (PNC) bénéficie de cette aide pour mettre en place une police communautaire depuis 2008.

Mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur la détection des crimes

Ces dernières années, alors même que la PNC a renforcé ses activités de police communautaire, les gangs de jeunes sont devenus plus puissants et le crime organisé de plus en plus présent dans la vie des quartiers et des familles. « À la PNC, nous nous sommes concentrés sur la

*1 : La coopération triangulaire désigne une coopération entre pays en développement avec une aide financière, technique et opérationnelle de pays développés (donateurs) ou d'institutions multilatérales.

détection de la criminalité. Cependant, pour maximiser le potentiel de la police de proximité, il est également important de poursuivre les efforts de prévention de la criminalité afin d'améliorer en profondeur la sûreté et la sécurité », explique Olivares Rivera, chef du département de la police communautaire. La PNC a demandé l'aide de la JICA pour établir un modèle de police avancé afin de prévenir la criminalité en résolvant les problèmes de la communauté avec les résidents. Le projet a débuté en 2015.

Aujourd'hui, la PNC prépare et distribue des manuels sur la police de proximité, forme et envoie des instructeurs chargés de superviser les activités de police communautaire, et s'emploie à renforcer les initiatives de police communautaire dans tout le pays. La police de proximité fait officiellement partie du programme d'études des écoles de police et tous les nouveaux agents connaissent cette approche, aussi bien sur le plan théorique que pratique. « Parfois, vous ne pouvez pas vous contenter d'appliquer une théorie apprise. Nous essayons d'examiner chaque communauté individuellement, de partager les exemples de réussite entre agents, et d'appliquer ce que nous avons appris dans des situations similaires pour parfaire la mise en œuvre des principes », explique M. Rivera.

Pour renforcer sa présence dans la communauté, la PNC améliore les conditions de travail de ses agents. L'organisation a entretenu ou rénové 32 postes de police dans tout le pays, permettant ainsi aux habitants d'interagir plus librement avec la police.

Participation active aux activités communautaires

Au Salvador, les projets de police de proximité ont apporté des changements positifs dans les communautés de plusieurs régions, notamment dans la municipalité de Chapeltique, dans le département de San Miguel, anciennement l'une des 10 villes au plus fort taux de criminalité du pays. Ici, dans le village de Hualamá, un projet inédit de fabrication de hamacs a été mené. L'officier Mario Arriaza a expliqué aux habitants comment faire des hamacs : « J'ai enseigné leur fabrication à 40 personnes l'année dernière, et ils commencent à les vendre. Beaucoup d'autres personnes se sont impliquées cette année, et nous leur apportons notre soutien pour qu'ils puissent devenir économiquement indépendants », explique-t-il. Apprendre à fabriquer des hamacs offre aux résidents une compétence, une source de revenus et une vie stable, les tenant ainsi à l'écart de la criminalité.

L'officier Marta Garcia, qui dirige un programme éducatif visant à prévenir les comportements répréhensibles chez les jeunes, a beaucoup appris lors de sa formation au Brésil. « J'ai été stupéfaite d'apprendre que les agents renforçaient leurs liens avec la communauté en donnant leurs numéros de téléphone et en formant des groupes de discussions en ligne avec les chefs de communauté.

Après être rentrée chez moi et avoir mis ces enseignements en pratique, j'ai commencé à recevoir des appels de personnes qui m'ont donné des informations sur des crimes potentiels », explique-t-elle.

Créer des liens de confiance en travaillant ensemble pour rénover les installations et nettoyer les espaces publics

À Las Jacarandas, située dans la ville d'Apopa à San Salvador, la police renforce les liens de confiance en travaillant main dans la main avec la population locale. Les activités comprennent la rénovation du centre communautaire et d'un terrain de basket-ball, ainsi que le nettoyage d'espaces publics. Selon les habitants, depuis que la police a ouvert une antenne locale, la criminalité a fortement diminué et ils peuvent désormais vivre l'esprit tranquille.

Le taux d'homicides au Salvador est passé de 103*[2] pour 100 000 personnes en 2015 à 36*[3] en 2019. Ces chiffres montrent que la police de proximité commence à avoir un effet au Salvador. De manière plus générale, ils mettent en lumière comment la police peut, en tissant des liens de confiance par divers moyens, prévenir la criminalité.

Rubrique :
Coopération triangulaire

Partager l'expérience du Brésil avec les pays d'Amérique Centrale

Soutenir les efforts des pays en développement pour la diffusion du modèle de police communautaire vers d'autres pays en développement

Guatemala

De juin 2016 à mai 2019, la JICA a mené un projet visant à renforcer les ressources humaines de la police communautaire. Les policiers se rendent régulièrement dans les écoles locales pour enseigner aux enfants les dangers de la drogue et les moyens de prévenir la criminalité. Ils participent également à des activités communautaires telles que le nettoyage des rues et la plantation d'arbres, ce qui permet d'approfondir la confiance mutuelle.

Honduras

D'avril 2016 à mars 2021, des experts brésiliens sont envoyés par la JICA pour des missions courtes dans d'autres pays afin de promouvoir la police de proximité. Les policiers effectuent des patrouilles quotidiennes dans les quartiers et des visites de routine à domicile, tiennent régulièrement des réunions avec les habitants et organisent même des événements pour divertir les enfants du quartier. Cette relation étroite entre la police et la communauté contribue à la prévention de la criminalité.

*2 : InSight Crime 2015 *3 : InSight Crime 2019

Concrétiser le droit d'accès à une information fiable

Reportages en temps réel et programmes diversifiés

Vers un service public de radiodiffusion fiable

Il y a trois ans, une nouvelle chaîne de radiodiffusion a été créée en Ukraine. Un projet est en cours pour protéger le droit des citoyens à accéder à une information exacte, impartiale et équitable.

Le siège de la Compagnie nationale publique de diffusion à Kiev

Protéger le droit de savoir des citoyens

La communauté internationale soulignait récemment le monopole sur les principaux médias ukrainiens exercé par un petit nombre de conglomérats financiers, ainsi que la tendance de ces derniers à biaiser l'information en faveur de leurs intérêts.

Il est urgent de changer cette situation où le « droit de savoir des citoyens » – d'obtenir des informations exactes, impartiales et équitables – n'est pas suffisamment garanti. C'est dans cette optique que la Compagnie nationale publique de diffusion d'Ukraine (PBC pour Public Broadcasting Company of Ukraine) a été créée en 2017, dans les locaux de l'ancien complexe de la Société nationale de télévision d'Ukraine, dans la capitale Kiev. Simultanément, 22 stations régionales indépendantes de radiodiffusion ont également été intégrées au réseau de la PBC.

Cependant, la plupart des membres du personnel de la PBC, que ce soit au siège ou dans les stations régionales, n'avaient pas de compréhension suffisante de la radiodiffusion publique.

C'est pourquoi la JICA a demandé au service international de la NHK, l'entreprise chargée de la gestion des stations de radio et de télévision publiques japonaises, de mettre ses connaissances à profit et de lancer un projet visant à renforcer les capacités du personnel ukrainien et à créer un système de radiodiffusion publique.

Tournage du programme éducatif « Dodolyki »

Les marionnettes de « Dodolyki »

Ateliers

Une discussion animée entre les membres du personnel autour de thèmes tels que la radiodiffusion publique et les alertes d'urgence.

Programmes d'utilité publique

Après le succès d'une série documentaire sur la vie d'une personne handicapée, un site web a été créé.

Manuel pour le personnel

Un manuel sur les alertes d'urgence synthétise les actions et les connaissances requises de la production d'informations à leur diffusion.

Gestion des équipements

La plupart des équipements du siège et des stations régionales sont vétustes. Ils sont aujourd'hui mieux entretenus tout en étant progressivement remplacés par de nouveaux équipements.

Le personnel de la PBC observe le studio et les équipements de la NHK pendant une formation au Japon.

Une évolution dans la prise de conscience du personnel

Ce projet repose sur trois piliers. Le premier consiste à élaborer un système de notification en cas d'urgence pour les catastrophes, les incidents majeurs et les accidents susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie des personnes. La couverture d'une zone étendue, essentielle pour la diffusion d'alertes, repose sur un échange d'informations fluide entre les stations régionales et le siège. Afin de créer un tel réseau, des ateliers sont organisés régulièrement avec le personnel chargé des nouvelles dans les stations régionales. Ces ateliers couvrent également des questions telles que la couverture des élections par les chaînes de radiodiffusion publique.

Le deuxième pilier est la planification et la production de programmes répondant aux divers besoins de la population, l'une des missions de service public de la PBC. « Nous réalisons le premier programme éducatif en Ukraine, ciblant les enfants, et un autre programme où le personnage principal est une personne handicapée. Ces programmes correspondent complètement à la mission de service public de la chaîne », explique TSUCHIYA Masayuki, qui apporte une aide sur la création de programmes. Ces émissions ne font pas des audiences très élevées et elles appartiennent à des genres délaissés par les chaînes privées. « Dodolyki », une émission avec des marionnettes en 12 épisodes, et « Razom », un documentaire en 16 épisodes autour du thème du handicap, ont déjà été diffusés. « Ces programmes sont réalisés et regardés par des Ukrainiens. Raison de plus pour ne pas mettre nos opinions en avant et laisser les spectateurs tirer leurs propres conclusions. Les gens sont très enthousiastes à l'idée de créer de nouvelles choses ».

Le troisième pilier consiste à apporter le soutien nécessaire au niveau de la technologie et des équipements pour la création de programmes de haute qualité. Le plus souvent, l'équipement du siège et des stations régionales de la PBC est vétuste et peu entretenu. Le projet a donc créé un nouveau système de gestion permettant d'accéder aux équipements en fonction des besoins.

En plus de ces trois piliers, le projet intègre la rédaction d'un manuel du personnel pour résumer le savoir-faire en matière de création de programmes. Un manuel de ce type a déjà été créé sur les alertes d'urgence pour le siège et les stations régionales. « Le changement le plus manifeste a sans doute été la forte prise de conscience par le personnel de leur rôle de journaliste. J'ai vraiment senti l'affirmation d'une vocation et un sentiment croissant de fierté de leur travail en tant que diffuseur public », se réjouit le chef de projet MIYAO Atsushi. Avec l'aide du Japon, les employés de la PBC explorent de nouveaux horizons et font progresser le journalisme.

Les participants, issus notamment d'instituts de recherche et d'entreprises de confiserie, travaillent ensemble pour identifier les problèmes et les futurs objectifs selon leurs points de vue respectifs.

Travailler avec les entreprises pour protéger les droits humains

Création d'une plateforme de collaboration !

Produire du cacao sans le travail des enfants

Aujourd'hui, on estime que plus d'un enfant sur cinq au Ghana est contraint de travailler. La production de cacao est l'un des secteurs qui a le plus recours au travail des enfants, or le Japon est l'un des principaux importateurs de cacao ghanéen. Pour lutter contre le travail des enfants et d'autres problèmes de développement, la JICA a lancé une nouvelle plateforme de co-création et de collaboration.

Travail des enfants dans les zones productrices de cacao

Le « travail des enfants » désigne le travail effectué par des mineurs n'ayant pas atteint l'âge minimum pour exercer une activité à finalité économique (15 ans), ainsi que le travail dangereux ou nuisible effectué par des enfants de moins de 18 ans, tel que défini par le droit et les traités internationaux. Le travail des enfants est un problème mondial, mais il touche plus particulièrement les pays d'Afrique de l'Ouest où sont produits environ 70 % des fèves de cacao du monde.

Source : Données établies à partir d'informations provenant de l'International Cocoa Initiative.

La JICA renforce sa collaboration avec les universités, l'industrie, les pouvoirs publics et les organisations de la société civile pour résoudre les problèmes mondiaux. La Plateforme pour un cacao durable dans les pays en développement, lancée en janvier 2020, en est un exemple.

« Nous avons besoin d'un forum où les différentes parties prenantes peuvent travailler ensemble pour résoudre les problèmes liés au secteur du cacao, tels que le travail des enfants, la déforestation et la pauvreté rurale », explique NAKAMURA Toshiyuki du département de la gouvernance et de la consolidation de la paix, au sein de la JICA. « À cette fin, un large éventail d'acteurs du secteur du cacao, fabricants de chocolat, sociétés de conseil et ONG, ont rejoint la plateforme. »

La pauvreté en toile de fond du travail des enfants

Un atelier a été organisé en décembre 2019 pour

Le 5 février 2020, peu avant la Saint-Valentin, un événement grand public a été organisé sur le thème du cacao durable.

préparer la mise en place de la plateforme. L'atelier a permis de réunir plus de 60 participants appartenant à des groupes industriels, des entreprises de confiserie, des sociétés commerciales et des ONG.

Lors du discours d'ouverture de l'atelier, M. Frank Okyere, ambassadeur de la République du Ghana au Japon, a expliqué la situation de l'industrie du cacao dans son pays. Bien que le marché du cacao représente une valeur transactionnelle annuelle de 210 milliards de yens (environ 2,1 milliards USD) et contribue largement au budget national, les petits producteurs de cacao, qui sont près de 800 000, ne gagnent que 50 yens (environ 0,5 USD) par jour.

La pauvreté est une cause directe du travail des enfants. La production de cacao est une activité à forte intensité de main-d'œuvre, et les enfants représentent une source de travail importante pour les agriculteurs, souvent trop pauvres pour engager des adultes. Si les enfants grandissent sans avoir appris à lire et à écrire à l'école, il est difficile de briser le cycle de la pauvreté. Ce cercle vicieux remet donc en question la durabilité de l'industrie du cacao.

Mesures de lutte contre le travail des enfants

La société et l'industrie japonaises ne sont pas restées passives face à cette situation.

Le gouvernement du Japon prépare un plan d'action national, qui sera annoncé en 2020, pour mettre en œuvre les Principes directeurs sur les droits de l'homme et les entreprises approuvés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2011. De nombreuses entreprises japonaises s'efforcent également de prendre leurs responsabilités en matière de droits de l'homme conformément à ces principes.

M. Frank Okyere
Ambassadeur de la République du Ghana au Japon
« Le Ghana est résolu à éliminer le travail des enfants. Nous sommes très reconnaissants de l'aide apportée par le Japon pour réaliser cette ambition. »

Morinaga & Co., Ltd. verse une partie du produit de ses ventes de chocolat pour soutenir les communautés productrices de cacao en collaboration avec les ONG Plan International et ACE.

Plus de 130 personnes ont assisté à l'inauguration de la plateforme en février 2020, et les entreprises et les ONG japonaises ont commencé à partager leurs efforts pour résoudre les problèmes liés aux droits humains dans la chaîne d'approvisionnement du cacao.

Certaines entreprises montrent aux producteurs de cacao comment augmenter leurs revenus grâce à de meilleures techniques de culture et de traitement. D'autres aident les communautés à protéger les forêts en promouvant l'agroforesterie en collaboration avec la JICA. ACE, une ONG spécialisée dans les questions relatives au travail des enfants dans le monde entier, intervient au Ghana depuis 2009. Elle distribue des fournitures scolaires aux ménages pauvres et crée des systèmes de solidarité entre agriculteurs. Ses projets ont permis de protéger du travail plus de 500 enfants dans 10 villages et d'améliorer l'environnement éducatif de près de 4 500 enfants. Depuis 2018, ACE travaille avec le gouvernement du Ghana sur la création de zones exemptes de travail des enfants.

Produire un cacao durable grâce à l'ensemble des acteurs japonais

« Il y a dix ans, il était difficile de travailler avec les industries et les entreprises privées sur des questions comme celles du travail des enfants – la plateforme montre clairement que les choses évoluent », confie la directrice générale d'ACE, SHIROKI Tomoko. « Les projets précédents étaient de petite envergure et n'avaient qu'un impact limité. Grâce à cette collaboration, nous devrions avoir un impact bien plus fort », ajoute-t-elle.

D'autres participants ont également fait remarquer que si les entreprises s'efforcent de payer un prix « équitable » aux agriculteurs, les consommateurs ne sont pas disposés à payer plus cher. En comprenant d'où viennent les produits que nous achetons et en faisant des choix éclairés, nous pouvons soutenir ces efforts. Le cacao durable doit être atteint non seulement par les entreprises et les ONG, mais aussi par la société dans son ensemble.

Tendances

Message du président de la JICA, KITAOKA Shinichi, sur l'épidémie de COVID-19

La lutte contre la COVID-19 n'est pas encore terminée, et nous pouvons être sûrs que d'autres épidémies auront lieu. Même si nous pouvons contenir le virus au Japon, aucun pays n'est en sécurité jusqu'à ce que tous les pays soient en sécurité. Aujourd'hui plus que jamais, le temps de la coopération internationale pour lutter contre les maladies infectieuses est venu. De toute évidence, les systèmes de santé de nombreux pays riches n'ont pas réussi à contenir efficacement la pandémie. Par ailleurs, nos dernières recherches révèlent que de nombreux pays en développement adaptent leurs réponses au virus en fonction de leurs situations respectives. C'est un signe très positif, et je tiens à féliciter nos partenaires pour leurs efforts considérables et la grande force dont ils ont fait preuve.

Compte tenu des défis à venir, nous devons développer un meilleur système de santé pour défendre la vie et les activités économiques de la population. Ces mesures sont au cœur de la notion de sécurité humaine promue par la JICA depuis de nombreuses années. Afin de mieux faire connaître les contributions de la JICA à la lutte contre les pandémies et les maladies infectieuses, nous avons récemment lancé le site internet « Way Forward, Working Together Against COVID-19 »*. Le site couvre les politiques de coopération ainsi que des informations sur les laboratoires spécialisés dans la lutte contre les maladies infectieuses et les efforts de surveillance de la JICA. En tant qu'acteurs de premier plan de la coopération internationale et représentants du peuple japonais, nous aimerions exprimer notre détermination et notre engagement dans la lutte contre les maladies infectieuses. À tous nos partenaires et nombreux amis dans le monde entier, soyez assurés que la JICA continuera de travailler à vos côtés.

* www.jica.go.jp/COVID-19/en/

Projet de financement de logements abordables en Inde

Le 3 avril, la JICA a signé un accord de prêt de 75 millions USD pour le financement à long terme de logements abordables destinés aux ménages à faible revenu en Inde. Le bénéficiaire du prêt est PNB Housing Finance Limited (PNB Housing), une société indienne de financement du logement enregistrée auprès de la Banque nationale de l'habitat, sous l'égide de la Banque nationale du Punjab, détenue par le gouvernement indien. Le prêt est cofinancé par la Citibank au titre de la Facilité pour l'accélération de l'inclusion financière en Asie (FAIA). PNB Housing est un acteur incontournable de ce secteur, fort de sa politique de crédit efficace et sûre, de sa plateforme technologique et de son vaste réseau de 105 agences, 27 antennes et 23 centres. Grâce à sa gestion stratégique du crédit et du recouvrement, il a réussi à contenir son ratio d'actifs bruts non performants tout en adoptant une approche résolument centrée sur le client. PNB Housing est sans conteste un partenaire digne de confiance pour ce projet.

En Inde, la pénurie de logements constitue un défi majeur. Aujourd'hui, 275 millions de personnes (environ 22 % de la population indienne) ne disposent pas d'un habitat de qualité, et les ménages à faible revenu concentrent 90 % des besoins en logement. Selon les prévisions, cette situation devrait être aggravée par l'urbanisation galopante au cours des prochaines décennies, ce qui aura un impact sur l'accès au logement des ménages à revenus faibles et moyens. L'ambition du gouvernement indien de fournir un logement à l'ensemble du pays gagne en vigueur sur un certain nombre de fronts. La contribution de la JICA permettra d'élargir l'accès aux prêts immobiliers des personnes à faible revenu en Inde grâce au financement de la FAIA, ce qui devrait améliorer les conditions de vie des ménages défavorisés tout en stimulant une croissance économique durable dans le pays.

La police communautaire montre la voie vers de meilleures pratiques

Le projet de police communautaire a reçu l'ordre du Mérite « médaille d'argent » pour ses résultats.

La réussite du projet de police communautaire est le fruit d'un travail d'équipe.

Marta Ventura Sagastume est chargée de la police communautaire, des relations publiques et des partenariats publics-privés au bureau de la JICA au Guatemala. Avant de rejoindre la JICA, elle travaillait déjà en étroite collaboration avec la Police nationale civile (PNC) du Guatemala depuis 2011. Cette expérience, son réseau personnel et la confiance qu'elle inspire l'aident à promouvoir le modèle japonais de police communautaire dans son pays. Elle a eu l'occasion de participer à une formation de la JICA sur la police de proximité avec un homologue de la PNC. En visite au Japon, ils ont été vivement impressionnés par le niveau de confiance qui existait entre les citoyens et la police. Marta souligne que de nombreuses activités de sensibilisation menées au Japon, telles que les visites de logements et de magasins, ainsi que les cours destinés aux enfants sur la sécurité routière et la prévention de la violence, sont déjà mises en œuvre au Guatemala grâce au projet. Elle est cependant convaincue qu'il faut avant tout rétablir la confiance entre les citoyens et les agents de police guatémaltèques, mais aussi le sentiment national mis à mal par la terrible guerre civile qui a ravagé le pays pendant trois décennies au cours du siècle dernier. Le projet de police communautaire peut aider la PNC à mieux travailler grâce à une communication efficace. Selon elle, « l'établissement de la confiance est une étape essentielle pour progresser, car la police appartient aussi à la communauté ».

Pour Marta, ces activités représentent plus qu'un simple travail, c'est une partie de sa vie consacrée au développement de son pays. « Je suis fière des résultats obtenus par le projet de police communautaire. Je pense que la communauté et la police me font confiance et cela me permet d'être un bon intermédiaire. Je suis heureuse de pouvoir contribuer à mon niveau au bien-être dans le monde ». La sécurité de la communauté est également liée à l'amélioration du statut de la femme. Les femmes guatémaltèques ont tendance à être timides et hésitent parfois à communiquer avec la police en raison du machisme qui prévaut souvent dans les pays ibéro-américains. Elle estime que les hommes et les femmes peuvent travailler en équipe sur un pied d'égalité pour améliorer la communauté. C'est pourquoi la JICA s'efforce non seulement de promouvoir la police locale au Guatemala, mais aussi l'autonomisation des femmes dans les communautés. L'équipe du projet de la JICA a toujours été composée de femmes, dont Marta. « Cela nous a permis d'obtenir la confiance des femmes dans les communautés et se coordonner avec les policiers ». L'autonomisation de la communauté dans le respect de l'égalité hommes-femmes contribue à l'amélioration des conditions de vie et à la sécurité de la communauté. « Les citoyens ont désormais conscience qu'ils peuvent travailler ensemble pour sortir de la pauvreté ». Elle souhaite que les communautés et la police se respectent mutuellement et que chacun puisse vivre en paix et en harmonie, quel que soit son âge ou son genre. Une telle société peut être atteinte en soutenant les progrès sociaux au Guatemala grâce à l'aide de la JICA, en particulier dans le domaine de la police communautaire.

Marta Ventura Sagastume
Chargée de programme, bureau de la JICA au Guatemala

Promouvoir la médiation pour un meilleur système judiciaire

Ummey Kulsum

Secrétaire adjointe, division du droit et de la justice, ministère du Droit, de la justice et des affaires parlementaires, gouvernement du Bangladesh

Le préambule de la Constitution du Bangladesh a pour ambition l'établissement d'« une société où l'État de droit, les droits humains fondamentaux, la liberté, l'égalité et la justice – politique, économique et sociale – sont assurés pour tous les citoyens ». Le judiciaire, l'un des trois pouvoirs constituant la force étatique, est chargé d'administrer la justice. Le rôle des juges est d'assurer le fonctionnement effectif de la justice d'une manière équitable et abordable pour tous. Pour remplir ce rôle, les juges sont censés avoir la capacité et les moyens de comprendre, d'appliquer et de faire respecter le droit en appliquant rigoureusement les lois. Dans une perspective de consolidation et d'amélioration du système judiciaire, les juges doivent pouvoir se former tout au long de leur carrière.

La JICA, en collaboration avec la division du droit et de la justice du Bangladesh, a assuré la formation des officiers de justice bangladais au Japon sur les modes alternatifs de règlement des litiges (MARL) afin de réduire l'immense retard des jugements. La JICA envoie également des experts juridiques du Japon pour mener des programmes de formation au sein de l'Institut de formation sur l'administration judiciaire du Bangladesh ; contribue à l'organisation de séminaires et d'ateliers de sensibilisation sur les MARL ; et aide à préparer et mettre à jour des modules de formation sur la médiation pour les juges et les médiateurs. Trois groupes de 15 juges ont suivi une formation au Japon chaque année. Le Bangladesh a organisé la formation de 180 juges sur les MARL dans l'Institut de formation sur l'administration judiciaire. En outre, la JICA a organisé trois sessions de formation au Bangladesh pour transmettre l'expertise juridique du Japon à 120 juges bangladais. Ces activités ont permis d'accroître considérablement la connaissance des MARL par le biais de la médiation. Cette formation sur les « meilleures pratiques » du Japon contribue à réduire l'énorme arriéré d'affaires tout en fournissant aux personnes vulnérables du Bangladesh un accès équitable et abordable à la justice.

La coopération technique actuelle sur les MARL a obtenu des résultats très encourageants. Les juges stagiaires ont l'occasion de s'informer sur le fonctionnement pratique des MARL au Japon et ils sont très impressionnés par le taux de réussite de ces mécanismes judiciaires. En augmentant le nombre de juges qui peuvent suivre cette formation, je suis convaincue que l'impact pourrait être considérablement plus fort. À plus long terme, la division du droit et de la justice souhaite travailler avec la JICA sur la mise en place de centres de règlement extrajudiciaire des litiges dans les principaux districts du pays, ce qui pourrait alléger considérablement la charge de travail des tribunaux. Enfin, des bourses pour passer des diplômes universitaires – tels que des diplômes spécialisés de troisième cycle (LLM) et des doctorats sur les questions juridiques émergentes – dans les grandes universités japonaises contribueront grandement à la consolidation du système judiciaire du Bangladesh dans un avenir proche.

Profil :
Ummey Kulsum est titulaire d'un Bachelor of Laws (LL.B) de l'Université de Chittagong. Elle est fonctionnaire depuis 1994, et actuellement secrétaire d'État à la division du droit et de la justice du ministère du Droit, de la justice et des affaires parlementaires. Elle travaille avec la JICA depuis 2017, et sert de point focal au sein du comité des ODD de la division du droit et de la justice.

JICA's WORLD
est une publication de la JICA

Éditeur :
IMOTO Sachiko
Bureau des médias et des relations publiques

Nibancho Center Bldg
5-25, Niban-cho
Chiyoda-ku
Tokyo 102-8012 Japon

Tél. : +81-3-5226-6660
Fax : +81-3-5226-6396
www.jica.go.jp/french/

Édité en coopération avec Kirakusha Inc.
Traduction française : Camille Richou et Marie-Christine Taldir

Couverture :
Pour le respect de l'humanité et le bonheur de tous les citoyens des pays en développement – Les photographies illustrent une série d'initiatives de la JICA dans plusieurs pays.

L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) est l'une des plus grandes organisations bilatérales de développement du monde, opérant dans quelque 150 pays pour aider les personnes les plus vulnérables de la planète.